

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 25 Avril 2017

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Vice-président.

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, procède à l'appel des membres :

Étaient présents (es) : Gilles LACOMBE, André PUYO, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Maria VALERIO, Bernadette CELY, Emilie BENTEYN, Annie DAMETTO, Catherine PAQUELET, Valérie RIVALLANT.

Absente représentée : Patricia PARADIS (Gilles LACOMBE), Nadine HERRERO (Antoine MIRANDA).

Secrétaire de séance : André PUYO

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 14h00.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 21.03.2017

1.1– Projet de compte-rendu du conseil d'administration du 21.03.2017 soumis à l'approbation (Annexe 1.1)

Monsieur Gilles LACOMBE propose aux membres de l'assemblée d'approuver le compte rendu de la séance précédente, sous réserve des éventuelles modifications à apporter.

Le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 21 mars 2017 est approuvé à la majorité, une abstention (Mme BENTEYN).

2 / ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

AS/CESF	Famille	Age	Situation Familiale	Nombre Pers Foyer	Revenus	Charges Fixes €	Loyer €	Quotient/UC €	Nature demande	Montant de la dette €	Montant de l'aide demandée €	Destinataire	Décision CA €
SEBIE Marie Hélène	B	42	IAE	2	1 112.90 € (RSA + PF + PA)	745.33 €	461.78 €	489.27 €	Loyer	1 451 €	300 €	Nouveau Logis Méridional	Accord

Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- d'accorder une aide de **300 €** pour la dette de la Famille B,
- d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte du Nouveau Logis Méridional.

Votée à l'unanimité.

TEIL Isabelle	D	55	C	1	1 106.58 € (Salaire + IJ + APL + prime activité)	628.36 €	351 €	1 054.58€	Energie	276 €	276 €	ENGIE	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 276 € pour la dette de la Famille D, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Engie. Votée à l'unanimité.													
PRINCE Isabelle	A	32	IAE	3	1 314.14 € (RSA + PF)	2 541.58 €	849.58 €	461.65 €	Energie	1 262 €	300 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille A, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													
KOSTINE Pascale	BE	45	I	1	498 € (IJ)	733.58 €	412.40 €	498 €	Loyer	510 €	300 €	Patrimoine	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille BE, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte de Patrimoine. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie Hélène	DJ	51	IAE	2	1 785.99 € (Salaire + PF + prime activité)	1 050,22 €	530,31 €	1 071,33€	Loyer	1 010 €	300 €	ELYADE	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille DJ, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Elyade. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie Hélène	SD	32	IAE	2	1 165,93 € (RSA + PF + Pension alimentaire)	692,68 €	472,68 €	524,62 €	Energie	258 €	258 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 258 € pour la dette de la Famille SD, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													
SEBIE Marie Hélène	M	48	C	2	674,32 € (RSA)	609,71 €	573,36 €	449,55 €	Energie	867 €	300 €	EDF	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille M, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'EDF. Votée à l'unanimité.													

CESARI Aurore	AL	52	C	1	992,66 € (Salaire + Prime Activité + Apl)	661,58 €	508,79 €	812.66 €	Energie	496 €	300 €	ENGIE	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille AL, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Engie. Votée à l'unanimité.													
CESARI Aurore	ME	34	CAE	6	2 109,08 € (PF + Pôle Emploi + APL)	1 214,11 €	750 €	502,28 €	Energie	440 €	300 €	ENGIE	Accord
Entendu l'exposé sur la situation sociale de la famille, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide : ● d'accorder une aide de 300 € pour la dette de la Famille ME, ● d'autoriser le receveur municipal à virer ces sommes directement sur le compte d'Engie. Votée à l'unanimité.													

3 / RESSOURCES HUMAINES

3.1. Création d'un emploi à temps non complet 26 heures, contrat emploi avenir, d'agent d'entretien, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mai 2017

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent d'entretien pour une durée de 36 mois, en Emploi d'Avenir, à temps non complet, 26 heures, pour la Maison de la petite enfance, suite à la réorganisation du service en multi-accueil 41 places.

Ce contrat en emploi d'avenir est un contrat aidé CAE, l'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale. En contrepartie, l'agent recruté sera suivi tout particulièrement et devra accomplir un parcours de formation personnalisé.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi à 26h en contrat emploi avenir pour une durée de 36 mois.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi à temps non complet 26 heures, contrat emploi avenir, d'agent d'entretien, pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} mai 2017.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

3.2. Création d'un emploi contractuel en CDD 1 an, d'agent social à temps complet pour un accroissement d'activité à compter du 28/08/2017

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la réorganisation du service en multi-accueil 41 places, de créer 1 emploi contractuel temporaire d'agent social pour la Maison de la Petite Enfance à temps complet pour une durée de 1 an, à compter du 28/08/2017.

Le traitement sera fixé en référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux, Echelle C1

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi à temps complet pour une durée d'un an.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi contractuel en CDD 1 an, d'agent social à temps complet à compter du 28/08/2017.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

3.3. Création d'un emploi contractuel en CDD 1 an, d'agent technique à temps complet pour un accroissement d'activité à compter du 28/08/2017

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, suite à la réorganisation du service en multi-accueil 41 places, de créer 1 emploi contractuel temporaire d'agent technique pour la Maison de la Petite Enfance à temps complet pour une durée de 1 an, à compter du 28/08/2017.
Le traitement sera fixé en référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, Echelle C1

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver cette création d'emploi à temps complet pour une durée d'un an.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la création d'un emploi contractuel en CDD 1 an, d'agent technique à temps complet à compter du 28/08/2017.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

4 / ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Modification du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Gilles LACOMBE, Vice-président, expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du C.C.A.S en tenant compte des modifications suivantes :

A l'article 4, il est ajouté :

« Les enquêtes sociales sont considérées comme écrits d'experts et sont donc présentés in extenso au conseil d'administration du C.C.A.S. »

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette modification du règlement intérieur.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve cette modification du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale tel qu'annexé.

Votée à la majorité, une voix contre (Mme BENTEYN).

5 / QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

5.1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne dans le cadre de l'appel à initiative pour le voyage seniors

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi « ASV ») a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population.

Dans ce cadre, la loi ASV a instauré dans chaque département, la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA).

La Conférence des financeurs de la Haute-Garonne lance un appel à initiatives en vue d'élaborer son programme d'actions pour 2017.

Cet appel à initiatives doit permettre la « mise en œuvre d'actions individuelles et/ou collectives de prévention en faveur de la perte d'autonomie, à destination des personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile en Haute-Garonne ».

Dans le cadre du voyage « seniors en vacances 2017 » qui aura lieu du 2 au 6 octobre 2017 à Mimizan, le CCAS souhaite solliciter la Conférence des financeurs pour financer le transport en bus (1795€) des personnes participantes au séjour.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Votée à l'unanimité.

5.2 Prolongation de la gratification mensuelle pour un stage d'élève de Master I « Urbanisme et Aménagement, parcours Ville, Habitat et Transition Ecologique » du 15 mai 2017 au 16 juin 2017

M. Gilles LACOMBE, Vice-Président, informe que Madame Cécile GUYARD, effectue un stage au sein du CCAS dans le cadre de son MASTER I depuis le 20 février dernier.

L'objectif de ce stage est de travailler sur le dossier d'analyse des besoins sociaux sur la Commune de Launaguet.

Compte tenu de l'avancée des travaux, Il est proposé à Madame GUYARD de prolonger la durée de son stage d'un mois.

Une gratification mensuelle à hauteur 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale lui sera versée pour la période du 15 mai 2017 au 16 juin 2017 à raison de 28 h hebdomadaire.

Il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver la prolongation de cette gratification mensuelle.

Entendu l'exposé de son Vice-président et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- Approuve la prolongation de la gratification mensuelle pour un stage d'élève de Master I « Urbanisme et Aménagement, parcours ville, Habitat et Transition Ecologique » du 15 mai 2017 au 16 juin 2017.
- Indique que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2017 chapitre 012, charges de personnel

Votée à l'unanimité.

6 / QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

Launaguet le 25 Avril 2017

Gilles LACOMBE
Vice-président du
Conseil d'Administration du CCAS